

# Libéralisations : pour une solidarité sans frontières

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **42 (2005)**

Heft 1642

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1013490>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Les référendums qui font peur

**En Europe comme en Suisse, les syndicats combattent victorieusement la menace de dumping social générée par la libre circulation des services et des personnes. Ainsi les cheminots suisses menacent de soutenir le référendum des nationalistes si Berne ne bétonne pas leur protection.**

Une vaste manifestation syndicale à Bruxelles et la crainte d'un refus par le peuple français de la constitution européenne ont eu raison de la Directive Bolkestein sur la libre circulation des services en Europe. Elle sera profondément remaniée pour qu'elle ne remette pas en question la protection sociale des pays les plus avancés. Un scénario analogue se produit en Suisse avec l'extension de la libre circulation des personnes aux dix nouveaux membres de l'UE. L'Union syndicale suisse (USS) a obtenu des mesures d'accompagnement internes qui renforcent la protection contre le danger de sous-enchère des salaires. La centrale syndicale reste attentive à l'application des mesures décidées. Mais forte de l'acquis, elle s'affiche ouvertement en faveur de l'accord avec Bruxelles. Le combat sur la libre circulation n'est cependant pas gagné. Une partie de l'extrême gauche accepte d'ajouter ses voix au référendum lancé par les nationalistes. L'UDC conteste les mesures d'accompagnement et, dans sa manie des économies, dénonce le coût des inspecteurs du travail engagés pour surveiller le marché.

## Les menaces des cheminots

Le vote de septembre prochain sera serré, beaucoup plus que celui de juin sur Schengen-Dublin. Le syndicat SEV des cheminots le sait bien et en profite. Il menace de soutenir le référendum s'il n'obtient pas, par une stricte interprétation de la législation sur les chemins de fer, que les conducteurs de locomotive étrangers qui traversent notre pays soient traités comme les Suisses. Or les mécaniciens de l'entreprise allemande Railion qui traversent les Alpes avec leur fret sont moins bien payés. Leur pouvoir d'achat est inférieur de 15%. L'accord bilatéral I avec l'Europe sur les transports terrestres contredit l'argumentation juridique du SEV. La compagnie allemande qui a obtenu le droit de transit est tenue de respecter

la législation suisse sur la sécurité mais pas les conditions salariales. Jusqu'à ce jour, Berne a refusé d'ouvrir un conflit avec Bruxelles pour répondre à la revendication des cheminots. Mais le Conseil fédéral craint de voir un puissant syndicat rejoindre le clan des opposants à l'extension de la libre circulation. Il a chargé le seco d'arbitrer le différend avant le congrès du SEV de mai prochain qui décidera d'une consigne de vote.

Le danger de sous-enchère salariale est réel dans tous les secteurs qui ne connaissent pas de convention collective et là où sévit le travail au noir. La vigilance syndicale est ici indispensable et le contrôle des

conditions du marché reste difficile. Le combat des cheminots est bien plus facile dans un secteur où règnent la loi et la transparence des rapports sociaux. Le SEV monte aux barricades pour la rigueur d'un principe bien plus que contre une réelle menace d'un dumping salarial. L'entreprise Railion ne fait pas une concurrence déloyale aux CFF et au BLS. Une économie de 15% sur le salaire d'un seul mécanicien par train représente un avantage négligeable. Pourquoi lui chercher noise? Une société bien implantée outre-Rhin peut favoriser le transfert des marchandises de la route vers le rail. Exactement ce que réclame la Suisse... et les cheminots. *at*

## Libéralisations

### Pour une solidarité sans frontières

L'application du principe de la libre circulation des travailleurs aux nouveaux pays membres de l'Union européenne, ainsi que la libéralisation du commerce des services en Europe et dans le cadre de l'OMC, suscitent des réflexes protectionnistes. Comme si aujourd'hui un pays pouvait seul défendre efficacement ses intérêts économiques ou telle ou telle catégorie professionnelle.

Dans l'une de ses récentes chroniques - *L'Express* du 28 mars dernier - Jacques Attali rappelle un événement historique d'une brûlante actualité. En 1864, les syndicats britanniques, récemment fondés, firent le choix du libre-échange contre le protectionnisme. Ils estimèrent que la meilleure manière de résister à la concurrence des pays à bas salaires consistait à aider les salariés de ces pays à améliorer leurs conditions de travail et non à ériger des barrières douanières. Ils créèrent à cet effet l'Association internationale des travailleurs, chargée de soutenir les luttes des ouvriers du continent pour de meilleurs salaires. Débuta alors une période d'exceptionnelle croissance qui dura jusqu'à la Première Guerre mondiale.

Cette année, la fête du 1<sup>er</sup> mai met en valeur la double revendication de justice sociale et de solidarité sans frontières. Deux exigences indissociables qui excluent bien sûr la sous-enchère sociale tolérée par la droite libérale. Mais qui ne tolèrent pas non plus le protectionnisme frileux qui tente parfois la gauche et les syndicats. Cette solidarité sans frontières pourrait trouver concrétisation dans des alliances entre syndicats des pays européens, de manière à coordonner les actions, grèves y compris, susceptibles d'améliorer les conditions de travail des salariés des pays socialement les moins avancés.

Comme les syndicats britanniques au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les organisations des salariés les mieux lotis doivent prendre conscience qu'elles ont tout intérêt à ce que progresse le sort des moins bien lotis. *jd*